Zeitschrift: Mitteilungen / Vereinigung Schweizerischer Versicherungsmathematiker

= Bulletin / Association des Actuaires Suisses = Bulletin / Association of

Swiss Actuaries

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Versicherungsmathematiker

Band: 62 (1962)

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de la 53e assemblée annuelle du samedi 7 octobre

1961

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès-verbal de la 53° assemblée annuelle du samedi 7 octobre 1961

A 10 h. 30, M. le Prof. E. Zwinggi, président de l'Association, ouvre la séance devant une assemblée de près de 200 membres réunis dans l'auditoire II du bâtiment principal de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich. Il a le plaisir de saluer la présence de trois membres d'honneur, MM. Jéquier, Marchand et Saxer, ainsi que d'une magnifique représentation de nos membres de l'étranger, composée de MM. Albers (Köln), Becker (Hamburg), Chaperon (Stuttgart), Dieberitz (Bremen), Gugumus (Köln), Härlen (München), Heubeck (Köln), Koppe (Stuttgart), Malinski (Paris), Ocmek (Wien), Pleeck (Bruxelles), Schirmer (Stuttgart), Schöbe (Stuttgart), Strebel (Berlin), Wünsche (Berlin). Le président excuse encore M. le Prof. Chuard, membre du comité, empêché, et passe à l'ordre du jour.

1. Rapport du Président

Comme l'année dernière, le rapport présidentiel signalant les événements, questions et problèmes techniques de l'assurance suisse, paraîtra dans notre Bulletin, ce qui permet de raccourcir notre assemblée.

Cependant, M. le Prof. Zwinggi ne peut se passer de mettre en garde contre certaines idées répandues ces derniers temps et concrétisées dans un postulat déposé aux Chambres fédérales, dont la teneur est la suivante:

«Ces dernières années de nombreuses caisses de pensions relevant des collectivités publiques, cantons ou communes, ont revisé leur système de financement. Aux notions traditionnelles de "caisse fermée", de "capitalisation individuelle", se sont substituées, au moins partiellement, les conceptions de "caisse ouverte", de "répartition" ou de

"prime moyenne". Ces considérations nouvelles ont autorisé à réduire sensiblement les prestations des finances publiques, tout en permettant, à l'avantage des assurés, d'adapter avec plus de souplesse les rentes en cours et les pensions nouvelles à l'indice des prix et à l'évolution des salaires, en supprimant notamment les cotisations de rappel en cas d'augmentation des traitements.

Le Conseil fédéral est invité à étudier dans quelle mesure ces conceptions nouvelles pourraient s'adapter aux caisses de pensions relevant de la Confédération, ainsi qu'aux Caisses de retraites des entreprises de transport soumises à son contrôle.»

Notre président cite un passage d'un mémoire relatif à l'assurance sociale des rentes et à leur adaptation au développement économique et au standard de vie.

La conclusion en est que cette dernière doit avoir la prépondérance sur le choix de la méthode de financement, celle-ci devenant un problème secondaire.

L'idée du postulat est que l'on peut éviter les «rappels» de cotisations en cas d'augmentation des salaires, si l'on admet que la caisse de pensions est assurée d'un recrutement éternel et que l'économie se développe perpétuellement comme une population qui croîtrait toujours en progression géométrique (caisse ouverte).

M. le Prof. Zwinggi estime ne pas avoir à prendre aujourd'hui position sur les avantages et inconvénients des divers systèmes de financement et sur le principe du bilan en caisse ouverte, conception déjà ancienne. D'accord avec le comité, il attire l'attention des experts sur l'énorme responsabilité prise par ceux qui adoptent le bilan en caisse ouverte et introduisent dans leurs calculs la conjoncture montante. Cet appel ne s'appuie pas essentiellement sur les «Principes applicables à l'expertise technique des caisses de prévoyance» de l'Association des actuaires suisses qui rejettent le système de la caisse ouverte, mais sur le fait d'introduire dans les calculs des éléments dont la réalité ne peut pas être appréciée. Quelques années de haute conjoncture suffisentelles pour admettre la certitude de la constance d'une situation économique réjouissante? Est-il juste de revendiquer des bénéfices techriques des générations futures au profit de la génération actuelle? Comment les experts résoudraient-ils la question des restitutions en cas de sortie s'il n'y avait pas ou peu de réserves mathématiques?

Les politiciens adoptent volontiers un système qui promet des

prestations maxima à bas prix. Ils sont prêts à croire les créateurs de systèmes de financement plus modernes s'ils prétendent que les systèmes actuels sont faux, dépassés et démodés. Notre président ne croit pas que c'est un bonheur si les fautes dans les fondements de l'assurance ne se vengent qu'après des dizaines d'années. Si la condamnation par les faits apparaissait plus vite et était plus claire pour le public, diverses affirmations seraient mieux pesées que ce n'est bien souvent le cas.

L'assemblée s'est levée pour honorer la mémoire de trois membres décédés: MM. Florian Eggenberger, Wilhelm Planta et C.A. Meyjes. Le président rappelle leurs mérites.

Dans des termes fort élogieux, il prend congé des trois membres qui quittent le Comité, atteints par la limite statutaire de la durée de leurs fonctions: MM. Chuard, Walther et Jecklin; ce dernier a eu la charge de rédacteur de notre «Bulletin» au cours des dernières années. Au nom de l'Association, M. Zwinggi leur exprime notre reconnaissance pour leur longue et fidèle collaboration et pour leurs judicieux conseils.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la 52^e assemblée générale ordinaire, paru dans le volume 61^e du «Bulletin», est adopté avec remerciements à son auteur.

3. Comptes de l'exercice 1960

Les comptes ont paru dans le 61^e volume du «Bulletin». Ils présentent un bénéfice de 916 fr. 06. Ils ont été contrôlés par MM. Henri Ducommun et Hans Zimmermann de Zurich. L'assemblée les adopte avec remerciements au caissier, M. Wunderlin.

4. Election des membres du Comité

Pour remplacer les membres atteints par la limite statutaire de la durée de leurs fonctions, le Comité propose MM. A. Baumberger, P. Rieben et H. Streit. Aucune autre présentation n'étant faite, l'élection a lieu au scrutin secret. Tous les membres proposés sont élus à la quasi unanimité. Ce sont:

MM. E. Zwinggi (comme président), A. Baumberger, M. Haldy, P. Nolfi, P. Rieben, H. Streit, W. Wegmüller, W. Wunderlin, H. Wyss.

5. Election des reviseurs des comptes pour l'exercice 1961

MM. Michael Faesi et Fritz Bichsel de Berne sont élus à main levée.

6. Admission de nouveaux membres

Les candidatures suivantes ont été étudiées par le Comité qui les propose à l'Assemblée. Il s'agit d'un membre corporatif et de 14 membres ordinaires. Tous sont acceptés au scrutin secret à la quasi unanimité.

I. Membre corporatif:

Caisse Nationale Belge d'Assurances.

II. Membres ordinaires:

MM. Meir Benenson, Tel-Aviv, Israel,

Marcel Derron, Zurich,

Alwin Elliker, Zurich,

Samuel Fasler, Lucerne,

Josef Fellmann, Thalwil,

Paul Markham Kahn, Fairfax, Marin County, California, USA,

Markus Kreis, Lausanne,

Hans Küng, Wettingen,

Josef Kupper, Zurich,

Michel Pellaton, Bâle,

Louis Schaffers, Duyvendael, s'Gravenwezel-Anvers, Belgique, Tobias Schläpfer, Berne,

Willem Sternberg Pretorius, Johannesburg, South Africa, Alfred Wenger, Berne.

7. Nomination des membres correspondants

MM. Ed. Franckx de Bruxelles, président du Comité permanent des congrès internationaux d'actuaires,

H.Kracke, professeur, président de l'Association nationale des actuaires allemands et

Marcel Henry, président de l'Institut des actuaires français, sont élus par acclamations.

8. Divers

Personne ne demande la parole.

9. Rapports

L'assemblée a le plaisir d'entendre trois rapports fort bien étudiés:

- a) Le premier est présenté par M. Michel Hort. Il a pour sujet «Le calcul des rentes sur plusieurs têtes par des méthodes ne faisant pas intervenir un âge central». Il ne donne pas lieu à discussion.
- b) M. Josef Kupper parle en allemand sur «Modelle mit Wahrscheinlichkeitsansteckung». M. Wyss félicite l'orateur et signale que sa dissertation de laquelle la conférence d'aujourd'hui est tirée sera prochainement publiée. Elle fera également l'objet, dès le printemps prochain, de publications dans «Blätter der Deutschen Gesellschaft für Versicherungsmathematik». Ces publications constitueront un véritable lexique des modèles existants.
 - M. Ammeter remarque que si on s'est limité autrefois à des modèles ne conduisant qu'à la distribution normale, on tend maintenant à en créer de plus généraux avec des distributions non normales. Les difficultés pratiques (grand nombre de paramètres) résultant de l'application de ces modèles ne sont pas encore résolues. Le Comité ASTIN s'occupe de ces questions.
 - M. Nolfi attire l'attention sur une dissertation de M. Martin Hofmann (page 499, «Bulletin» AAS 1955), relative aux accidents du personnel municipal à Zurich. Les conclusions pratiques en sont fort intéressantes.
- c) M. Marc-Henri Amsler présente les «Observations statistiques récentes en assurance maladie». Les sociétés d'assurances pratiquent de plus en plus l'assurance maladie. Leur encaissement dans cette branche n'était que de 4½ millions de francs en 1950. Il a passé à 27 millions en 1960.

Le matériel utilisé par M. Amsler a été fourni par 6 sociétés. En raison de la diversité des franchises et des limitations dans la durée des prestations, il a fallu trouver une méthode d'utilisation du matériel à disposition. Il la décrit.

Relativement aux travaux effectués par divers auteurs, avec le matériel des caisses maladie, en particulier celui de la «Krankenkasse für den Kanton Bern», la morbidité chez les assurés de sexe masculin est plus faible chez les jeunes et plus forte aux âges élevés; elle est plus forte pour les femmes. Il a été observé davantage de maladies de courte durée que selon les facteurs de réduction de M. Burckhardt.

M. Walther attire l'attention sur l'importance du risque subjectif et sur l'évolution des facteurs de réduction; on peut diminuer les primes des assurances avec long délai d'attente.

MM. Wünsche et Gugumus, forts des expériences allemandes, présentent encore quelques remarques, en particulier sur le rôle que peut jouer l'importance du montant de l'indemnité journalière relativement au gain.

M. Haldy remercie M. Amsler et la «Vita» pour le grand travail effectué avec le matériel des compagnies. Il constate que la morbidité ne suit pas la même évolution que la mortalité, depuis le siècle passé, elle n'a pas eu la même diminution spectaculaire. Il attire l'attention sur les importantes recherches qui devront encore être faites dans le domaine de l'hospitalisation et dans celui des frais d'opérations.

L'assemblée est levée à 12 h. 15.

Les participants se retrouvent à 13 h. au «Kongresshaus» pour un banquet fort bien servi.

Au dessert, le président prononce une amusante allocution inspirée par le livre «Un certain monsieur Blot» de Daninos. Sous le couvert du Français moyen, le héros de cette œuvre est un actuaire.

Ainsi notre réunion se termine dans une agréable atmosphère.